

Vers une coéducation positive à la vie affective et relationnelle et à la sexualité



Code d'émargement :
9078

1er avril 2026

Mission académique Éducation à la sexualité

1. Ouverture par Monsieur le Recteur Jean-François Chanet



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Code
d'émargement :
9078



- 1. Ouverture par Monsieur le Recteur Jean-François Chanet**
 - 2. Les enjeux de la coéducation en EVARS, Aline Bohly, Adrien David, Aline Delinchant**
 - 3. Les modes d'expression de la laïcité dans l'éducation à la sexualité, Anne-Cécile Bégot**
 - 4. EVAR à l'école primaire : clarifier, rassurer, coopérer, Prescillia Micollet**
 - 5. Faire vivre la coéducation en EVARS dans un établissement, Marion Tecquert**
 - 6. Ressources**
-



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Code
d'émargement :
9078



2. Les enjeux de la coéducation en EVARS

Aline Bohly, Adrien David, Aline Delinchant
Pilotes de la mission académique Education à la sexualité

Mission académique Education à la sexualité :

- Un pilotage interdisciplinaire et intercatégoriel : Aline Bohly, IA-IPR SVT, Adrien David, IA-IPR lettres, Aline Delinchant, infirmière CT académique
 - Une chargée de mission EAS : Chrystelle Roucher
 - Un groupe de pilotage élargi : corps d'inspection, chefs d'établissement, formateurs et formatrices, représentants des autres missions ou services académiques (DAAC, CLEMI, égalité filles-garçons et LGBTphobies)
 - Une équipe de formateurs et de formatrices Education à la sexualité, interdisciplinaire, intercatégorielle, interdegrés
 - Un réseau de référents en circonscription pour le 1^{er} degré, en établissement pour le 2^d degré
-

Dans le premier degré, une IEN en charge de l'EVAR dans chaque département

77 : Sophie Fort

93 : Brigitte Bertin

94 : Anne Fragola

Code de l'éducation : Article L312-16 (imposé par la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception)

Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain.

Code de l'éducation : Article L111-1

Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Code de l'éducation : Article L111-4

Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. [...] Les parents d'élèves participent, par leurs représentants aux conseils d'école, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe.

LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

La promotion de la « coéducation » est un des principaux leviers de la refondation de l'école. Elle doit trouver une expression claire dans le système éducatif et se concrétiser par une participation accrue des parents à l'action éducative dans l'intérêt de la réussite de tous les enfants. Il convient de reconnaître aux parents la place qui leur revient au sein de la communauté éducative.

Il s'agit de veiller à ce que tous les parents soient véritablement associés aux projets éducatifs d'école ou d'établissement. Des actions seront conduites au niveau des établissements pour renforcer les partenariats avec les parents et leurs associations. Il s'agit aussi d'accorder une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire, par des dispositifs innovants et adaptés.

Le programme : un cadre rassurant pour les familles



Un programme ambitieux : éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité



Pourquoi ?

- Transmettre des valeurs de respect de soi et des autres
- Prévenir les discriminations
- Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons
- Lutter contre les violences et le harcèlement



Comment ?

- 3 séances par an adaptées à chaque âge
- Des programmes progressifs pour développer des relations respectueuses :
 - 1^{er} degré : les apprentissages portent sur la vie affective et n'abordent pas la sexualité
 - 2^d degré : notions de biologie, prévention et droits humains



Circulaire nationale du 4 février 2025

Mise en œuvre de l'éducation à la vie affective et relationnelle (dans les écoles) et de l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (dans les collèges et les lycées)

Les parents d'élèves sont informés des objectifs d'apprentissage annuels de cette éducation selon des modalités laissées à l'initiative de chaque école et établissement.

Une éducation qui vise le développement de connaissances, de compétences psychosociales et de valeurs républicaines

Connaissances :

biologie, sociologie,
histoire, philosophie,
droits de l'enfant, lois, etc.

EVAR
EVARS

Développement des compétences psychosociales :

émotionnelles, sociales,
cognitives.

Partage des valeurs républicaines humanistes :

liberté, égalité,
tolérance, respect,
fraternité, solidarité, etc.

L'intersection de ces trois champs permet **une approche globale, positive et bienveillante.**

<https://eduscol.education.fr/2078/connaitre-les-enjeux-de-l-education-la-sexualite>

L'EVAR-S participe directement à la mise en œuvre des principes de la République française.

Liberté

- L'EVAR-S contribue à la liberté en donnant aux élèves des connaissances scientifiques et juridiques fiables qui leur permettent d'exercer des choix éclairés et responsables, dégagés des pressions, des stéréotypes et des influences sociales ou numériques.

Égalité

- L'EVAR-S est un levier majeur de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et de lutte contre toutes les formes de discrimination et de stéréotypes.
 - Elle contribue à prévenir les violences sexistes et sexuelles.
 - Elle garantit à tous le même droit au respect et à la protection, en cohérence avec les lois françaises et le code de l'éducation.
 - Elle offre aux élèves des repères clairs pour identifier les situations à risque et savoir où trouver de l'aide.
-

L'EVARS participe directement à la mise en œuvre des principes de la République française.

Fraternité

- L'EVARS renforce la fraternité en développant le respect d'autrui, l'empathie et le vivre-ensemble au sein de la communauté scolaire. Elle participe ainsi aux objectifs assignés à l'École par la loi : transmettre les valeurs de la République et former des citoyens capables de vivre en société dans le respect des autres.

Laïcité

- Conformément au principe de laïcité inscrit dans la Constitution et rappelé dans le code de l'éducation, l'École publique dispense un enseignement fondé sur des savoirs scientifiques et des références juridiques communes. Le programme EVARS s'inscrit pleinement dans ce cadre : il ne promeut aucune vision morale ou religieuse particulière et ne se substitue pas aux convictions familiales, mais garantit un enseignement fondé sur des connaissances objectives et sur le respect de la liberté de conscience.

Ainsi, l'EVARS constitue un levier concret de mise en œuvre des principes républicains, en articulation avec les textes législatifs et réglementaires qui fondent l'action éducative de l'État.

Dans une logique de coéducation, il s'agit :

- d'explicitier ce cadre institutionnel : l'École met en œuvre un programme national et poursuit des objectifs définis par la loi,
- de rassurer et de rappeler que l'École agit dans le respect des convictions de chacun tout en assurant l'égalité de traitement et la protection de tous les élèves.

La confiance réciproque et la reconnaissance mutuelle assurent la parité d'estime entre familles et enseignants. Elle permet de sécuriser l'enfant et de favoriser son apprentissage et sa protection.

Conseil d'Etat, décision du 27 juin 2025

Si les requérants font valoir que le programme édicté par l'arrêté attaqué ne respecterait pas ce principe et porterait atteinte à la liberté des parents d'élever leurs enfants dans un sens conforme à leurs convictions, au motif que son contenu excède les seuls aspects biologiques et juridiques de la sexualité, inclut les notions de consentement aux relations sexuelles et d'identité de genre, il ressort des pièces des dossiers que ces sujets y sont traités de manière neutre et objective, en tenant compte de l'état de la science et de l'état du droit, et en adaptant le contenu aux élèves concernés, au vu de leur âge notamment, et sans les inciter à adopter de comportement particulier en la matière. Il s'ensuit que les requérants ne sont pas fondés à soutenir que les actes attaqués auraient été édictés en méconnaissance du principe de neutralité et de la liberté des parents d'élever leurs enfants dans un sens conforme à leurs convictions.

Conclusion du communiqué de presse du Conseil d'Etat

Compte tenu du contenu du programme EVARS et de ses modalités de dispensation, le Conseil d'État juge que l'arrêté et la circulaire attaqués respectent le principe de neutralité du service public de l'enseignement, la liberté de conscience des élèves et de leurs parents, le droit des parents à éduquer leurs enfants selon leurs convictions et plus généralement, leur autorité parentale.

Des sources d'information sur la sexualité variables chez les femmes et les hommes (en %)

Source d'information sur la sexualité	F	H	Ensemble
Partenaires	90	89	89
Amis, amies			
Vos amies filles	72	67	70
Vos amis garçons	57	64	60
Professionnels/professionnelles éducatifs ou de santé	64	52	58
Réseaux sociaux	56	46	51
Télé, films, séries (y c. documentaires et fictions)	57	48	52
Contenus pornographiques	23	48	36
Famille			
Votre mère	32	19	25
Votre père	8	17	13
Une sœur	21	8	14
Un frère	5	13	9

Note de lecture : 64% des femmes et 52% des hommes de 18 à 29 ans déclarent avoir « appris des choses sur la sexualité » par des professionnels/professionnelles éducatifs ou de santé.

Champ : femmes et hommes de 18 à 29 ans vivant en France hexagonale, données pondérées.

Source : INED, enquête ENVIE 2023.

Résultats de l'enquête ENVIE 2023 de l'INED, citée par Yaëlle Amsellem-Mainguy et Delphine Rahib, in *Pairs et professionnels, premières sources d'information des jeunes sur la sexualité*, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2025

https://injep.fr/wp-content/uploads/2025/07/IAS88_jeunes-sexualite.pdf

Une éducation au croisement d'enjeux de santé publique et de citoyenneté

Cette éducation aborde :

- des questions de santé publique ;
- la promotion d'une culture de l'égalité ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles ;
- la protection des droits humains.

Elle favorise :

- le développement des compétences psychosociales ;
 - l'amélioration du climat scolaire.
-

/ Une mise en œuvre qui repose sur des principes éthiques

Respecter et mettre en œuvre les principes éthiques suivants :

- ✓ instaurer et assurer un climat de confiance par une **posture ouverte, neutre et bienveillante, sans jugement** ;
 - ✓ encourager le respect de la parole de chacun durant la séance et en dehors ;
 - ✓ respecter chaque personne, aussi bien dans sa prise de parole que dans son silence ;
 - ✓ favoriser les échanges et la réflexion par **des questionnements, sans imposer ses propres questions et réponses** ;
 - ✓ maintenir les échanges dans le cadre de ce qui peut être partagé publiquement, **sans entrer dans le champ de la vie privée ou de l'expérience personnelle.**
-

Quelle communication auprès des familles ?

- Quoi ?
- Quand ?
- Comment ?
- Pourquoi ?

3 objectifs d'apprentissage

Connaître son corps, ses sensations et ses émotions.

Les élèves apprennent à identifier leurs émotions et leurs sentiments ainsi que ceux des autres.
Par exemple, ils cherchent un personnage triste ou heureux dans des œuvres d'art ou des photographies.

Identifier différents types de sentiments dans sa relation à l'autre.

Les élèves identifient différents sentiments comme l'amitié, le sentiment amoureux, l'amour d'un parent pour son enfant, etc.
Par exemple, ils identifient ce qui rend une relation positive : la confiance, le partage, le respect, l'échange, l'empathie, l'entraide, etc.

Découvrir les ressemblances et les différences entre les autres et soi, respecter les autres dans leur différence, être respecté par eux.

Les élèves identifient les ressemblances et les différences physiques entre les filles et les garçons. Ils comprennent ce qu'est le respect de l'autre.
Par exemple, ils décrivent les différences entre les personnages d'un album de littérature jeunesse.

Le programme s'inscrit dans l'application des lois françaises et de la Convention internationale des droits de l'enfant. Pour en savoir plus, rendez-vous sur education.gouv.fr/levats

Eduquer à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle



Pourquoi ?

Transmettre des valeurs fondamentales, comme le respect de soi et des autres

Prévenir les discriminations

Promouvoir l'égalité filles-garçons

Protéger contre toutes les formes de violence

Comment ?

Au moins 3 séances par an conformément à la loi en vigueur depuis 2001

Des programmes progressifs, adaptés à l'âge des élèves

Eduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité en 6^e et en 5^e



Pourquoi ?

Transmettre des valeurs fondamentales, comme le respect de soi et des autres

Prévenir les discriminations

Promouvoir l'égalité filles-garçons

Protéger contre toutes les formes de violence

Comment ?

Au moins 3 séances par an conformément à la loi en vigueur depuis 2001

Des programmes progressifs, adaptés à l'âge des élèves

À l'école maternelle, les élèves apprennent les bases du lien à l'autre et du respect mutuel pour bien grandir et vivre ensemble. La sexualité n'est pas abordée avec le collège. Une attention particulière est portée au respect de l'autre en danger et plus largement à la protection de l'enfant.

Petite section

3 objectifs d'apprentissage

Connaître son corps et comprendre ce qu'est l'intimité.

Les élèves apprennent à nommer les différentes parties du corps et découvrent la notion d'intimité.
Par exemple, ils affectent une tâche ou ils peuvent se sentir en sécurité pour s'habiller ou se déshabiller, comme la salle de bain.

Apprendre à exprimer son accord ou son refus, apprendre à demander et à respecter un refus.

Les élèves apprennent à demander et respecter un accord ou un refus à partir de situations de la vie quotidienne.
Par exemple, « Est-ce que je peux t'aider à table de toi ? »
« D'accord, je veux bien te prendre la main. »

Apprendre et comprendre l'égalité entre les filles et les garçons et la liberté d'être soi-même.

Les élèves apprennent à exprimer leurs goûts et à comprendre que les goûts des autres peuvent être différents.
Par exemple, ils réalisent une affiche avec les joues peintes de la classe et comprennent que ça peut ne pas être perçu uniquement aux filles ou aux garçons.

Moyenne section

3 objectifs d'apprentissage

Connaître son corps et identifier des émotions.

Les élèves découvrent les différentes parties du corps, et les modifications de celui-ci lors de la grossesse.
Par exemple, ils étudient des planches dessinées issues d'albums jeunesse illustrés avec des visages de bébé ou à la toilette, ou encore enregistrent le ventre d'une femme qui grossit lors de la grossesse.
Les élèves apprennent à identifier des émotions.

Identifier ses besoins de confiance (adulte, enfant), apprendre à faire appel à soi.

Les élèves apprennent à distinguer ce qu'on peut garder pour soi de ce qu'il faut partager avec un adulte de confiance.
Par exemple, ils étudient un album pour se sur des accidents et les émotions que l'émotion.

Vivre l'égalité entre les filles et les garçons. Découvrir les discriminations physiques (handicapés) et les infections.

Les élèves découvrent les différentes structures familiales.
Par exemple, ils observent différentes familles à partir d'images, de photographies ou de la lecture d'un album ou d'un album « qu'est-ce qu'une famille ? ».

Flyers – une feuille A4 recto-verso

Maternelle
CP-CE1-CE2
CM1-CM2

6^e-5^e
4^e-3^e
Lycée
CAP

Vidéos pouvant être diffusées aux parents en début d'année scolaire



Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

Caroline Pascal,
directrice générale
de l'enseignement scolaire

Un programme ambitieux : éduquer à l...

de Ministère Éducation nationale

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLjcV9PGUll74i4sr1oxK1dYib2oqSKKhm>



École maternelle : le programme d'éducation à la vie...

Ministère Éducation nationale • 7,2 k vues • il y a 3 mois



École élémentaire : programme d'éducation à la vie...

Ministère Éducation nationale • 3,9 k vues • il y a 3 mois



Collège : programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (Evars)

Ministère Éducation nationale • 4,5 k vues • il y a 8 mois



Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au lycée (Evars)

Ministère Éducation nationale • 1,7 k vues • il y a 8 mois



CAP : programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (Evars)

Ministère Éducation nationale • 1,1 k vues • il y a 8 mois

Projet global EVARS de l'établissement

Nom de l'établissement :

Année scolaire :

<https://svt.ac-creteil.fr/?Maquette-pour-organiser-le-projet-EVARS-de-votre-etablissement>

Elaboré par des instances de l'établissement (conseil pédagogique, CESCE), ce projet gagne à être présenté au conseil d'administration, aux familles, sur le site internet de l'établissement.

Niveaux classe	Programme EVARS	séances spécifiques EVARS			séances intradisciplinaires EVARS		
		Intitulé des séances EVARS transversales	Intervenants	Périodes	Intitulé des séances disciplinaires intégrant de l'EVARS	Intervenants	Périodes
Exemple 6 ^e	Thématique Axe 1	Ex - Les changements du corps à la puberté	<ul style="list-style-type: none"> • Professeur.e de ... • Infirmier.e 	1 ^{er} trimestre	Arts plastiques – La représentation du corps	Professeur d'arts plastiques	
	Thématique Axe 2	Ex - L'empathie	<ul style="list-style-type: none"> • Professeur.e de ... • CPE 		Anglais – Cyber-harcèlement	Professeur de d'anglais	
	Thématique Axe 3	Ex - Trouver sa place dans les espaces scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Professeur.e de ... • AED 		SVT- Vacciner contre les HPV	Professeur SVT	
	Thématique Axe 1		<ul style="list-style-type: none"> • Professeur.e de ... • Association XX agréée EN 				
	Thématique Axe 2		<ul style="list-style-type: none"> • Professeur.e de ... • Psy-EN 				
	Thématique Axe 3		<ul style="list-style-type: none"> • Professeur.e de ... • AS 				
	Thématique Axe 1						
	Thématique Axe 2						
	Thématique Axe 3						
	Thématique Axe 1						
	Thématique Axe 2						

Exemple de document de travail

Projet EVAR de l'école primaire.... Année scolaire ... / ...

Niveaux de classe	Axe du programme EVAR	Séances spécifiques EVAR		Séances en lien avec d'autres enseignements disciplinaires	
		Objectifs d'apprentissage	Période	Objectifs d'apprentissage	Période
Exemple Avant 4 ans	Axe 1 : Se connaître, vivre et grandir avec son corps.	Connaître son corps. Comprendre ce qu'est l'intimité.	Période 2	<u>Domaine</u> : Le développement et la structuration du langage oral et écrit. <u>Objectifs visés</u> : Acquérir le langage oral : comprendre, mémoriser, réemployer les mots des corpus enseignés (corpus du corps) ; enrichir son vocabulaire : comprendre, mémoriser, réemployer les mots du corpus enseigné, organiser les mots en catégories et en réseau.	Période 2
	Axe 2 : Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir.	Apprendre à exprimer son accord ou son refus, apprendre à envisager et à respecter un refus.	Période 3		
	Axe 3 : Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.	Appréhender et comprendre l'égalité entre les filles et les garçons et la liberté d'être soi-même.	Période 4		

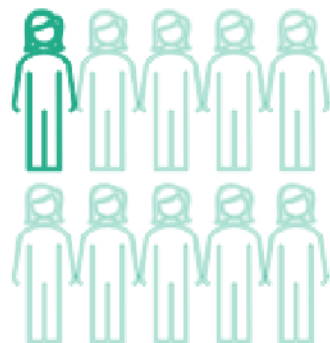
Focus : circulaire « Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire », septembre 2021

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.htm>

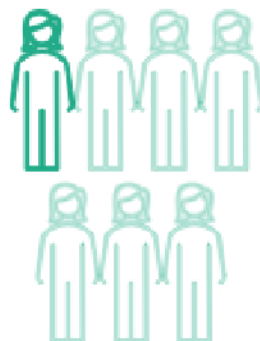
Focus sur la protection de l'enfance

Protéger les enfants : un impératif éducatif et sociétal

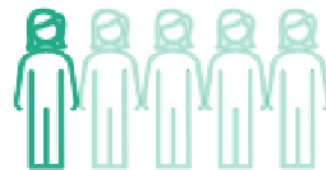
Au cours d'une année scolaire :



9 % des filles de **CM1-CM2**
sont victimes d'au moins une
« **embrassade** » forcée dans
leur école



15 % des **collégiennes** sont
victimes d'au moins une
violence sexuelle dans leur
collège



19 % des **lycéennes** sont
victimes d'au moins une
violence sexuelle dans leur
lycée

Source : Enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation auprès des élèves – DEPP

L'action des personnels de l'Éducation Nationale pour protéger les élèves

Instaurer un climat de confiance



Créer des espaces de parole



Repérer les signes



Accueillir la parole de l'élève



Alerter la hiérarchie
(directeur d'école/chef d'établissement)



Solliciter l'expertise d'un personnel
social/de santé de l'éducation nationale

Comment agir ? Dispositifs et procédures

1. Signalement obligatoire :

- 1. Article 40 du Code de procédure pénale :** Tout agent public (enseignant, CPE, directeur d'école) doit signaler sans délai au procureur de la République tout crime ou délit (ex. : violences, agressions sexuelles). → SAJ (Signalement à l'autorité judiciaire)
- 2. Cellules départementales :** Transmission des informations préoccupantes (CRIP) pour les mineurs en danger. → IP
- 3. Numéros utiles :**
 - 1.119 :** Enfance en danger.
 - 2.3018 :** Cyberviolences et harcèlement en ligne.
 - 3.3020 :** Violences sexistes et sexuelles (plateforme nationale).



LES NUMÉROS
D'APPEL
NATIONAUX
« MAL-ÊTRE,
HARCELEMENT,
VIOLENCE »



Comment agir ? Dispositifs et procédures

2. Protocole en milieu scolaire (source : Protocole VSS 2026) :

- 1. Étape 1** : Recueil de la parole de l'élève (victime ou témoin) par un adulte formé.
- 2. Étape 2** : Signalement hiérarchique et/ ou judiciaire.
- 3. Étape 3** : Mesures de protection (suspension de l'auteur présumé, accompagnement psychologique, etc.).
- 4. Étape 4** : Suivi et coordination avec les partenaires (justice, associations, santé).

3. Page Eduscol « Protection de l'enfance »



Tous acteurs de la protection de l'enfance

5. Rôle des élèves :

1. **Savoir identifier** une situation de violence (ex. : violentomètre, ateliers sur le respect).
2. **Oser parler** : Briser la loi du silence (ex. : campagnes comme #GénantSurtoutViolent).
3. **Devenir ambassadeur** : Clubs égalité, projets citoyens (ex. : réalisations de films ou affiches contre les VSS).

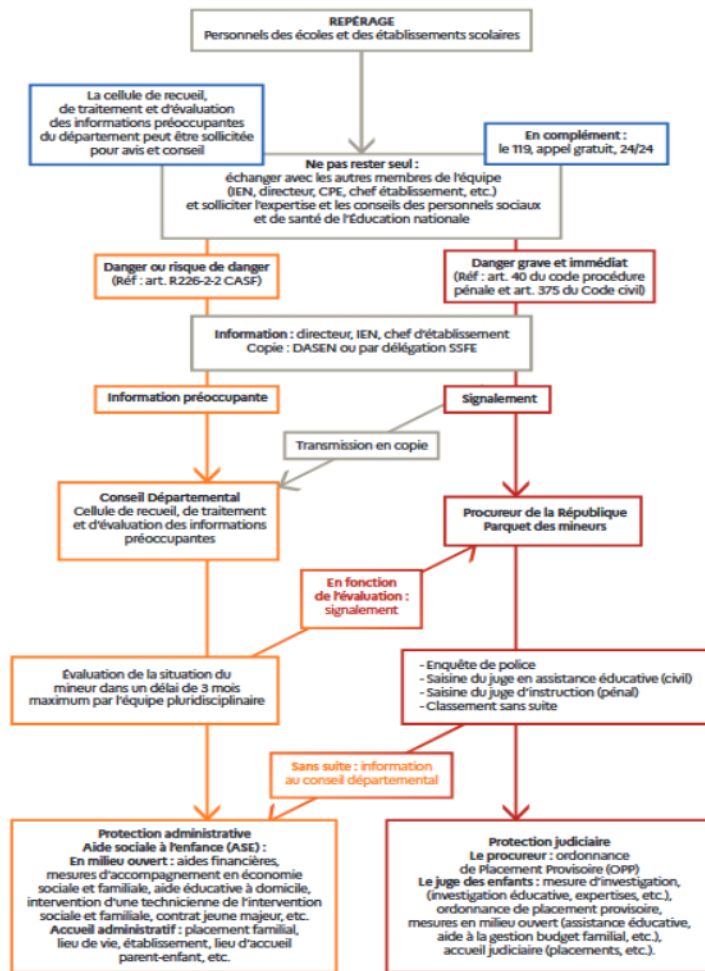
LA CAMPAGNE
« GÊNANT ?
SURTOUT VIOLENT »
DU CENTRE
HUBERTINE
AUCLERT



Ressource : vademecum sur les violences sexuelles intrafamiliales

<https://eduscol.education.fr/document/12583/download?attachment>

Circuit de transmission d'une situation d'un enfant ou d'un jeune en danger ou en risque de l'être



3. Les modes d'expression de la laïcité dans l'éducation à la sexualité

Anne-Cécile Bégot
Maître de conférence en sociologie
Laboratoire LIRTES, UPEC

- Objectif de cette intervention : penser les liens entre « éducation à la sexualité », « coéducation » et « laïcité »
- **Éducation à la sexualité** : entendue comme l'ensemble des programmes institutionnels mis en place par l'État en vue de configurer le rapport de ses administrés à la sexualité (Bégot & Portier, 2024) ;
- **La coéducation** devient une prescription faite aux enseignants à partir des années 1980 : coopérer/participer avec les parents pour lutter contre l'échec scolaire (Kherroubi, 2020 ; Périer, 2023) (référentiel métier des professeurs ; loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République) ; quelle place l'école réserve-t-elle aux parents dans le cadre de l'ÉAS ?
- **La laïcité** est au cœur de l'éducation à la sexualité dès lors qu'on l'envisage comme un système dans lequel les productions normatives, attachées à l'idéal d'autonomie, sont, dans leur fondement, dissociées de la norme divine et de l'institution qui la porte (Bégot & Portier, 2024, p. 8) ;

Propos articulé en trois temps chronologiques :

- I. Émergence de l'éducation sexuelle : vers une émancipation de la morale catholique (1973-1987)
- II. « Sanitarisation » de l'ÉAS : une neutralisation des enjeux et débats autour de l'ÉAS (1987-2003)
- III. Obligation de l'ÉAS : promouvoir une morale d'autonomie dans un contexte scolaire (2003-2025)

I. Émergence de l'éducation sexuelle : vers une émancipation de la morale catholique

1. La circulaire Fontanet : 23 juillet 1973

- Introduction officielle de l'éducation sexuelle à l'école;
- Joseph Fontanet, ministre de l'ÉN, centriste et démocrate chrétien est l'auteur de la circulaire ;
- Le contexte dans lequel la circulaire Fontanet est publiée :
 - **Transformation de l'école** : l'instruction obligatoire passe à 16 ans; massification de l'école : entre 1959 et 1975, le nombre d'élèves scolarisés de la 6^e à la 3^e passe de un à trois millions; mixité prévaut dans les établissements (loi Haby, 1975) ;
 - **Évolution des normes et pratiques dans le domaine de la sexualité** : les 20-29 ans entrent plus tôt dans la sexualité que leurs aînés et ces relations sexuelles peuvent avoir lieu en dehors des liens du mariage. Ces données traduisent une progressive dissociation entre pratiques sexuelles et morale catholique, une sécularisation des mœurs ;

- **Mobilisation de la classe politique**, de droite comme de gauche, pour le vote de **deux lois emblématiques** :

- la **loi Neuwirth** (1967) qui légalise l'accès aux méthodes anticonceptionnelles
- la **loi Veil** (1975) qui autorise l'Interruption volontaire de grossesse (IVG)

Ces lois permettent de dissocier la sexualité de la procréation ;

- **des résistances existent** :

- dernier décret d'application de la loi Neuwirth pris cinq ans plus tard (1972) ;
- loi sur l'IVG est engagée à titre expérimental pour cinq ans ; en 1979, elle est reconduite sans limite de temps ;
- encyclique du pape (juillet 1968) rappelle que l'Église catholique est contre les moyens de contraception modernes ;
- pour l'église l'avortement et l'infanticide sont des crimes abominables. L'épiscopat français rappelle également que la vie humaine n'appartient à personne, ni aux parents, ni à l'État, mais seulement à Dieu (Mossuz-Lavau, 1991).

- **Les « affaires » Carpentier (1971) et Mercier (1972) :**

- la première : deux lycéens font l'objet de remontrance car ils se sont embrassés dans l'enceinte de leur établissement et leurs parents sont informés par l'administration ; élèves mécontents, font appel à un médecin, le **docteur Carpentier** qui rédige un tract « Apprenons à faire l'amour » où les plaisirs sexuels sont décrits et valorisés. Le tract se répand dans les lycées franciliens et fait scandale ;
- la seconde : une enseignante de philosophie, **Nicole Mercier**, qui à la demande de ses élèves lit le tract « Apprenons à faire l'amour » ; elle est inculpée pour outrage aux bonnes mœurs. Manifestations et mobilisations de la communauté éducative et des syndicats : une ordonnance de non-lieu est rendue par le procureur de la République. Elle sera sanctionnée par le ministère de l'EN en recevant un avertissement.

Ces deux affaires font l'objet d'un traitement médiatique important ; crainte de l'ÉN d'une politisation de l'éducation sexuelle (Fradois, 2025).

Ces différents éléments contextuels font de **l'éducation sexuelle un enjeu politique.**

2. Mise en œuvre de la circulaire Fontanet (23/07/1973)

- En quoi consiste l'éducation sexuelle ? La circulaire **distingue l'information de l'éducation sexuelle** :
 - la première, l'information : obligatoire et enseignée dans le cadre des cours de sciences naturelles, porte surtout sur la reproduction humaine ;
 - la seconde, l'éducation : facultative et délivrée en dehors des heures de cours, nécessite l'accord des parents de l'élève ;

- Les **parents d'élèves s'opposent peu à l'éducation sexuelle** car ce sont eux, sous le contrôle du chef d'établissement, qui choisissent les associations qui interviennent lors des séances d'éducation sexuelles. **Exemple** : Planning familial vs Centre de liaison des équipes de recherche (CLER) (Giami, 2007a) ;
- La circulaire Fontanet permet à **l'ensemble des composantes de la société, non-religieuses et religieuses, d'adhérer à ce dispositif** ;
- La **laïcisation de l'éducation sexuelle** se traduit par l'expression de « **conceptions morales différentes** » et par la volonté de rendre **l'élève autonome** dans le domaine de la sexualité (« *éveil de la responsabilité* ») ;

- **Paradoxe** : de nombreuses expériences en ÉAS existaient **avant** la circulaire Fontanet. La publication de la circulaire ne va pas entraîner un déploiement du dispositif :
- 1970 : avant la publication de la circulaire, le Planning familial intervient dans 459 établissements et cela concerne 25 263 élèves ;
- 1977 : 208 établissements et 17 646 élèves (Verneuil, 2023, p. 305).
- Au début des années 1980, les séances d'éducation sexuelle ont quasiment disparu. **La gestion de l'épidémie de vih/sida va relancer cette action éducative.**

II. « Sanitarisation » de l'ÉAS : une neutralisation des enjeux et débats autour de l'ÉAS (1987-2003)

1. L'institutionnalisation de l'éducation à la sexualité face au risque épidémique

- La 2^e période démarre avec une **politique de prévention contre l'épidémie de vih/sida**. Durant la deuxième moitié des années 1980, les **jeunes** sont considérés comme une **population vulnérable** pour laquelle il est nécessaire d'engager des actions de prévention contre le vih/sida (Maillochon, 2000);
- S'adresser aux « jeunes » permet une **montée en généralité** ; ils deviennent une « **ressource instrumentale** » : ils permettent une identification collective cela évite une polarisation sur des publics considérés comme marginaux, tels les homosexuels et toxicomanes (Chartrain, 2010);
- À partir de **1989**, les chefs d'établissement sont enjoins d'organiser des **séances d'information sur le vih/sida** ; elles concernent les lycéens et les élèves de 3^e ;
- La **Journée mondiale de lutte contre le sida** (1^{er} décembre, 1989) permet d'impulser des actions dans les établissements scolaires ;

- La **politique de prévention et de lutte contre le vih/sida** constitue l'instrument (Lascoumes & Le Galès, 2011) à partir duquel l'éducation à la sexualité va s'institutionnaliser dans les établissements scolaires et fonder sa légitimité ;
- En **1998**, l'EAS devient **obligatoire** pour les élèves des classes de 4^e et 3^e (MEN, 1998) ;
- La **loi de 2001** sur l'Interruption volontaire de grossesse et la contraception : l'ÉAS **s'impose à tous les élèves**, à raison de trois séances annuelles ; la **circulaire de 2003** en fixe les objectifs ;
- Le **statut des trois séances obligatoires** n'en demeure pas moins **flou** puisqu'elles ne sont pas inscrites dans l'emploi du temps des élèves ; elles dépendent de la volonté du chef d'établissement avec ses équipes à se mobiliser sur le sujet ;

2. Les caractéristiques de l'éducation à la sexualité (1987-2003)

- La 1^{ère} est que l'ÉAS est désormais rattachée à une politique plus globale **d'éducation à la santé** ; la santé et la sexualité ne se réduisent pas à des actions ponctuelles et s'insèrent dans un « *projet éducatif global* » (MEN, 1998);
- La 2^e caractéristique concerne le **changement de terminologie** : d'une « éducation sexuelle » on passe à une « éducation à la sexualité », s'inscrivant ainsi dans un mouvement plus vaste « d'éducation pour la santé » où l'individu est amené, pour s'émanciper de pratiques déviantes, à **intérieuriser les messages de prévention** (Berlivet, 1997). Pour travailler l'autocontrainte, **changement de méthode** : à la verticalité dans la diffusion des messages de prévention, se substitue un dispositif qui part des représentations et préoccupations des élèves ;
- 3^e caractéristique : le **champ d'intervention de l'EAS s'est considérablement élargi** ; elle tient compte des dimensions biologiques mais aussi psychologiques, affectives, socio-culturelles et morales, et aborde des thématiques telles que l'image de soi, la relation à l'autre, le droit à la sexualité, les enjeux du respect mutuel... (MEN, 2003). Par ailleurs, l'éducation à la sexualité entend défendre des **valeurs humanistes** (tolérance, liberté de soi et d'autrui...).

3. La place des parents et familles dans l'ÉAS (1987-2003)

- Dans cette nouvelle acception de l'éducation à la sexualité, **les parents et familles ne sont pas exclus**, mais **l'école considère qu'elle joue un rôle complémentaire** permettant notamment **l'émancipation du jeune de sa famille** (Verneuil, 2023) ;
- L'élève **ne doit plus fournir d'attestation parentale** pour assister aux séances d'éducation à la sexualité puisqu'elles sont devenues obligatoires ;
- La **laïcisation de l'éducation à la sexualité** s'exprime, pour cette période, par l'émergence d'une morale commune, reposant sur des valeurs humanistes (tolérance, liberté de soi et d'autrui...) et dont la légitimité repose sur des enjeux sanitaires.

III. Promouvoir une morale d'autonomie au sein de l'école (2003-2025)

- **Que s'est-il passé durant cette vingtaine d'années (2003-2025), avant la publication du programme ÉVARIS ?**
 - Différents **rapports** (2009, 2018 et 2021) soulignent une **application parcellaire** de l'éducation à la sexualité selon les territoires, fortement tributaire des dynamiques locales au sein des établissements ;
 - Le rapport du **Haut Conseil à l'Égalité** (2016) précise que l'éducation à la sexualité n'est **pas toujours adaptée aux réalités des jeunes**, mais aussi que les séances sont animées le plus souvent par les personnels sociaux et de santé de l'établissement (HCE, 2016) ;
 - Quant au rapport de l'IGESR (2021), il indique que **30% des séances faites dans le secondaire sont réalisées par des partenaires extérieurs** (p. 25).

L'ÉAS est l'objet de **différentes formes de protestation**, plus ou moins structurées.

1. Des franges religieuses et conservatrices

1996 : la **Confédération nationale des associations familiales catholiques** dépose un recours devant le conseil d'État pour **s'opposer à la circulaire qui rend obligatoire l'éducation à la sexualité**. Elle obtient gain de cause, non sur le fond mais pour vice de forme car le projet n'est pas passé devant le Conseil supérieur de l'éducation ;

2013-2014 : des parents, catholiques et musulmans, s'opposent à la mise en place d'un dispositif, les « **ABCD de l'égalité** » qui vise à former les enseignants à l'égalité et au genre ; ils accusent le dispositif de vouloir diffuser ce qu'ils appellent la « *théorie du genre* » ; certains vont jusqu'à retirer leur enfant de l'école, en janvier 2014 (Journée de Retrait de l'École, JRE) (Erbani, 2024).

- **Porosité entre des associations conservatrices, certains mouvements religieux et la droite conservatrice** : mobilisations observées en novembre-décembre 2024 **contre le projet de programme en ÉAS** :
 - Fin novembre 2024, **pétition lancée** par le Syndicat de la famille (ex-La Manif pour tous) contre le projet de programme ;
 - 27/11/2024 : prise de parole du **ministre délégué en charge de la réussite éducative et de l'enseignement professionnel**, Alexandre Portier, considérant que « *la théorie du genre n'a pas sa place à l'école* » ;
 - 1/12/2024 : **tribune dans *Le Figaro* de 100 sénateurs Les Républicains** qui dénoncent le contenu du projet de programme en ÉAS ;
 - Les **Associations familiales catholiques** et **Secrétariat général de l'enseignement catholique** (SGEC) déplorent « *l'omniprésence du genre* » dans le projet de programme (*La Croix*, 11/12/2024).

2. Des réactions contrastées chez les élèves

- Des **manifestations de protestation** émanant des élèves eux-mêmes :
 - mouvement **#lundi14septembre** diffusé en 2020 sur les réseaux sociaux : il invite les jeunes filles à porter des tenues vestimentaires « *indécentes* » pour faire suite à une interdiction, dans un lycée, du port du « *crop top* » et de la « jupe courte ». Assimilant cette interdiction à une forme de sexisme, **les revendications portent sur le droit des jeunes filles à s'habiller librement** (Lavoipierre, 2020 ; De Rubercy & Juvé, 2020);
 - lors de **séances en éducation à la sexualité** : les insultes repoussoir telles que « pute » ou « pédé » (Clair, 2023), allant à l'encontre du discours égalitaire promu par les intervenant.e.s (Masséi, 2024), peuvent être envisagées pour de jeunes hommes issus des classes populaires, comme une manière de **résister à une morale à laquelle ils n'adhèrent pas ou partiellement** et à laquelle ils ont peu été socialisés (Court, 2023 ; Diter, 2015). Ces manifestations existent également chez les jeunes hommes issus des classes moyennes et supérieures mais la maîtrise des codes scolaires leur permet de les masquer aux animateurs et animatrices de séance.

- Une des **difficultés face à laquelle se trouve l'institution scolaire avec l'ÉAS** : promouvoir l'autonomisation du sujet-élève et sa responsabilité individuelle dans un contexte scolaire ;

Exemple : souhaiter que les jeunes se rallient à la lutte contre les stéréotypes de genre alors que l'institution scolaire produit elle-même ces stéréotypes (Charoussat & Monnet, 2026) voire, dans la voie professionnelle, les envisage comme des dispositions scolaires (Denave & Renard, 2019 ; Masséi, 2022).

3. Les spécificités du programme EVARS

- **2022 : politique de relance de l'ÉAS qui aboutit aux programmes ÉVARS** (février 2025)

a) Les programmes ÉVARS (MEN, 2025)

- s'adressent à tous les élèves : de la maternelle jusqu'au lycée ;
- reconnaissent différentes approches et conceptions de la sexualité (« *expression de la pluralité des points de vue* ») ;
- proposent un **socle commun de valeurs** : normes et valeurs inclusives, protection des enfants des violences sexistes et sexuelles, lutte contre différentes formes de discrimination et de harcèlement, favoriser l'égalité filles-garçons...
- s'inspirent des standards internationaux sur la santé sexuelle (Miami, 2007b) ;
- la terminologie choisie, Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité (ÉVARS): permet tout à la fois de parer la critique d'un discours **trop précoce** sur la sexualité (pour l'école primaire, il est question que d'éducation à la vie affective et relationnelle) et de satisfaire les **milieux catholiques** qui utilisaient déjà les termes d'« éducation à la vie affective et sexuelle » ou d'« éducation affective » (EARS : éducation affective relationnelle et sexuelle).

b) L'éducation à la sexualité est présentée comme

- complémentaire au « *rôle des parents et des familles d'élèves* » ;
- tout en étant obligatoire : « *en complément du rôle des parents et des familles des élèves, elle revêt un caractère obligatoire* » ;
- dans tous les établissements : « *... elle est mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, dans les établissements publics et dans les établissements privés sous contrat* » ;
l'obtention du passe-droit obtenu par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC) de dispenser l'enseignement privé sous contrat d'appliquer l'obligation des trois séances est suspendue (Verneuil, 2023, p. 64)

Pour cette période, la **laïcisation de l'éducation à la sexualité** s'appuie sur une morale commune, reposant sur des valeurs républicaines dont la légitimité repose le bien-être de l'enfant et de l'adolescent.

Conclusion

- Évolution de l'ES, ÉAS puis ÉVARIS :
- **1973-1987** : pluralisme des valeurs, autorisation parentale pour les séances d'ÉS et à partir de 1973, recul de l'ÉS dans les établissements ;
- **1987-2003** : l'ÉAS s'impose progressivement en ciblant des enjeux sanitaires et en défendant des valeurs humanistes. Les parents sont informés des projets voire associés mais pas d'autorisation demandée ;
- **2003-2025** : obligation de l'ÉAS qui se fonde sur les valeurs de la République (égalité, accès de tous à l'éducation et la laïcité) ; impliquer davantage la communauté éducative, en complément du rôle des parents ; structuration des formes de protestation de parents d'élèves.



**Je vous
remercie de
votre attention**

La coéducation en ÉVARS – Bibliographie (1/2)

- Bégot, A.-C. & Portier, P. (2024) (dir.). De l'éducation sexuelle à l'éducation à la sexualité : vers une reconnaissance de l'autonomie morale ? In A.-C Bégot & P. Portier (éds), *Éduquer à la sexualité. Religions, laïcités, sexualités* (pp. 102-119). ESF Sciences Humaines.
- Béraud, C. (2013). Les catholiques contre le genre. L'épisode des manuels de SVT. In F. Rochefort (éd.), *Normes religieuses et genre : Mutations, résistances et reconfiguration (XIX^e-XXI^e siècle)* (pp. 109-122). Armand Colin.
- Béraud, C. & Portier, P. (2015). *Métamorphoses catholiques. Acteurs, enjeux et mobilisations depuis le mariage pour tous*. Maison des sciences de l'homme.
- Béraud, C. (2017). Ce que l'épisode du mariage pour tous nous dit du catholicisme français. *Revue du MAUSS*, 49, 327-337.
- Berlivet, L. (1997). Naissance d'une politique symbolique : l'institutionnalisation des "grandes campagnes" d'éducation pour la santé. *Quaderni*, (33), 99-117.
- Charousset, P. & Monnet, M. (2026). À niveau égal, appréciation égale ? Comment les appréciations scolaires varient en fonction du sexe des élèves. *Notes IPP*, 121.
- Chartrain C. (2010). Prévention du sida : la cible 'jeunes' (années 1980-2000). In V. Blanchard (éd.). *Les jeunes et la sexualité : initiations, interdits, identités (XIX^e-XX^e siècles)* (pp. 75-85). Autrement.
- Clair, I. (2023). *Les choses sérieuses : enquête sur les amours adolescentes*. Seuil.
- Court, M. (2023). Parler de sexualité à ses enfants Les appropriations différenciées d'une norme éducative contemporaine. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 249(4), 38-53.
- Denave, S. & Renard, F. (2019). Des corps en apprentissage. Effets de classe et de genre dans les métiers de l'automobile et de la coiffure. *Nouvelles Questions Féministes*, 38(2), 68-84.
- De Rubercy, J. & Juvé, M. (2020). #Lundi14Septembre : « C'est comme une petite rébellion contre le règlement si misogyne » témoigne une lycéenne. *France Inter*, 14/09/2020.

La coéducation en ÉVARS – Bibliographie (2/2)

- Diter, K. (2015). « Je l'aime, un peu, beaucoup, à la folie... pas du tout ! » La socialisation des garçons aux sentiments amoureux. *Terrains & travaux*, 27(2), 21-40.
- Erbani, M. (2024). Participer aux journées de retrait de l'école. Des arguments religieux aux enjeux politiques. In A.-C. Bégot, & P. Portier, P. (éds.), *Éduquer à la sexualité. Religions, laïcités, sexualités* (pp. 67-84). ESF Sciences Humaines.
- Fradois G. (2025). Le tract Carpentier : crise du système d'enseignement et politisation de l'éducation sexuelle. *Penser l'éducation* 56 | 2025,
- Giami, A. (2007a). Une histoire de l'éducation sexuelle en France : une médicalisation progressive de la sexualité (1945–1980). *Sexologies*, 16(3), 219-229.
- Giami, A. (2007b). Santé sexuelle : la médicalisation de la sexualité et du bien-être. *Le journal des psychologues*, 7(250), 56-60.
- Lascoumes, P., & Le Gales, P. (2011). L'action publique saisie par ses instruments. In P. Lascoumes & P. Le Galès (éds.) *Gouverner par les instruments* (pp. 11-44). Sciences Po Les Presses.
- Lavoipierre, C. (2020). *Les restrictions vestimentaires au lycée : entre euphémisation et normalisation d'un contrôle social différencié*. [Mémoire de master non publié]. EHESS.
- Maillolchon, F. (2000). Les jeunes et le sida entre "groupe à risque" et "groupe social". In H. Le Bras (éd.), *L'invention des populations. Biologie, idéologie et politique* (pp. 55-79). Odile Jacob.
- Masséi, S. (2024). *Discipliner les banlieues ? L'éducation à l'égalité des sexes dévoyée*. La Dispute.
- Mossuz-Lavau, J. (1991). *Les Lois de l'amour : les politiques de la sexualité en France de 1950 à nos jours*. Payot & Rivages.
- Verneuil Y. (2023). *Une question « chaude ». Histoire de l'éducation sexuelle à l'école (France, XX^e-XXI^e siècle)*. Peter Lang.

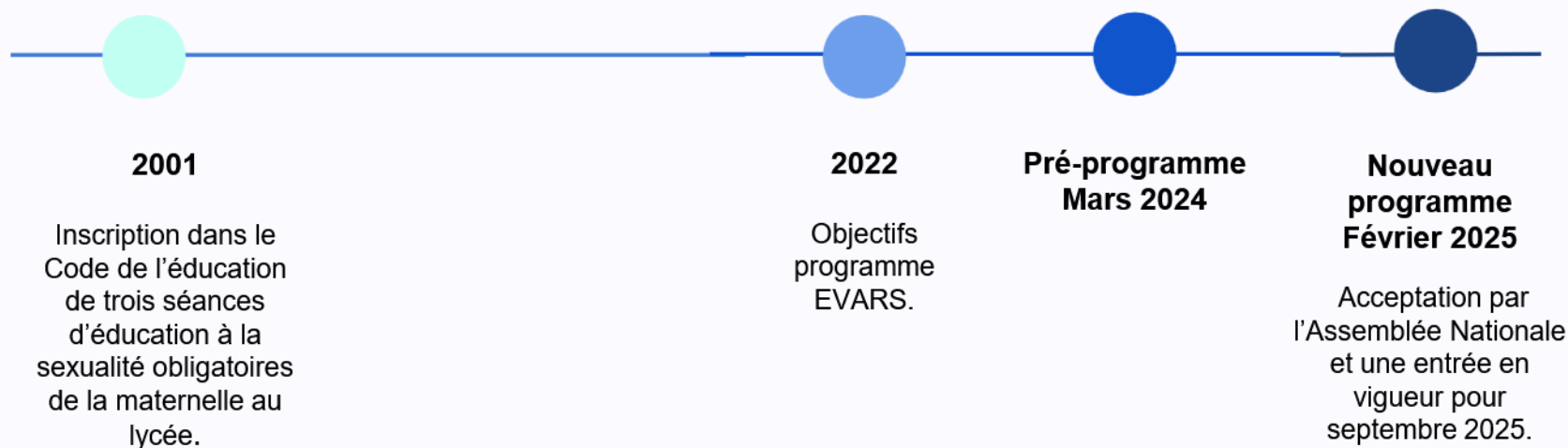
4. EVAR à l'école primaire : clarifier, rassurer, coopérer

Prescillia Micollet

Doctorante en sciences de l'éducation

Laboratoire ECP, Lyon 2

L'arrivée du programme EVARS



L'accueil du programme (réactions positives)

Les syndicats des personnels de l'éducation

Les associations de parents d'élèves

Les associations autrices du livre blanc des associations

Ont soutenu publiquement le programme pour les raisons suivantes :

- Éducation préventive
- Promouvoir l'égalité des genres
- Défendre une culture de l'inclusion et de la diversité
- La fiabilité scientifique du programme

L'accueil du programme (réactions négatives)

Alexandre Portier, ministre délégué à la réussite scolaire, s'oppose à sa mise en œuvre au prétexte de la pseudo "théorie du genre".

Action menée par **7 associations** devant le **Conseil d'État le 21 février 2025** dans le but de stopper la mise en place du programme.

Fondements de cette action :

- Atteinte à la primauté éducative des parents
- Atteinte au droit à la vie privée de leur enfant
- Atteinte au droit à l'éducation et à l'information appropriée : "neutralité" de l'enseignement

→ Requête en référé rejetée le **5 mars 2025** / requête au fond rejetée le **27 juin 2025**

Notre analyse (Points forts – Les principes, valeurs et finalités du programme)

Progressif

Un programme progressif selon les âges qui prend en charge plusieurs composantes (biologique, psycho-émotionnelle, juridique, sociale).

Obligatoire
Interdisciplinaire
Pluriprofessionnel

Un rappel fort du caractère obligatoire, interdisciplinaire et pluriprofessionnel de l'EVARS et de son inscription dans la culture générale et civique.

Sourcé

Une proposition sourcée, faite par des spécialistes de l'enfance et de l'adolescence.

Exemples de réactions vécues par les professionnels

Exemple 1



Situation rencontrée

- Enseignante de cycle 3 (CM2)
- École située en milieu rural
- Établissement socialement favorisé (académie X)
- 20 ans d'expérience
- Séances sur la puberté et les changements du corps réalisées chaque année avec les élèves de CM2

Un parent interpelle l'enseignante :
« **Que comptez-vous faire pendant ces séances ?
Allez-vous montrer des images pornographiques ?** »

Réponses professionnelles mises en place



1. Dialogue avec la famille

- Rencontre individuelle avec la mère
- Présentation des supports utilisés
- Rappel du cadre des programmes scolaires

2. Recherche de soutien

- Échanges avec les collègues et la directrice
- Objectif : partager la situation et obtenir un soutien institutionnel

3. Nouvelle contestation

- Après la première séance, la mère considère les **schémas anatomiques (manuels de SVT)** comme des images pornographiques

4. Rappel du cadre scolaire

- L'enseignante rappelle que **l'école n'est pas "à la carte"**
- La participation aux enseignements est obligatoire

5. Appui institutionnel

- Signalement à l'IEN et à la **CPC spécialisée en EAS**
- Soutien institutionnel apporté à l'enseignante

Exemples de réactions vécues par les professionnels

Exemple 2



Situation rencontrée

- Enseignante de cycle 1 – Moyenne Section (MS)
- À un an de la retraite (académie X)
- École située en milieu urbain, dans un contexte social favorisé
- L'enseignante aborde régulièrement différents sujets lors du coin regroupement, en restant attentive à l'âge des élèves
- Lors de la lecture d'un album, elle évoque les couleurs et les stéréotypes.
- Message transmis aux élèves : « Tout le monde peut utiliser les couleurs qu'il ou elle souhaite. »
- Les enfants échangent et la classe semble globalement d'accord.

Le lendemain :

Un père vient voir l'ATSEM, en colère.

Il ne comprend pas pourquoi son fils devrait : « colorier en rose ».



Réponses professionnelles mises en place

1. Compréhension du malentendu

- L'enseignante prend connaissance de la situation
- L'élève a mal compris et mal retransmis les propos à ses parents

2. Clarification avec l'élève

- Échange individuel avec l'enfant
- Réexplication du sens de l'intervention

3. Rappel du message pédagogique

- chacun peut choisir les couleurs qu'il souhaite utiliser

4. Échange avec le parent

- Après discussion, le parent reconnaît avoir mal interprété la situation

5. Soutien de l'équipe

- L'ATSEM et moi-même, présents lors de l'échange, avons également soutenu l'enseignante

Exemples de réactions vécues par les professionnels



Exemple 3



Situation rencontrée

- Enseignante de cycle 1 (MS – GS)
- École socialement mixte
- Mise en place d'une séquence pédagogique sur les stéréotypes de genre
- Séance 1 : Lecture d'un album de jeunesse + discussion autour des déguisements
 - Message : « chacun peut choisir le déguisement qu'il souhaite »
- Séance 2 : Présentation d'images de vêtements dans différentes cultures
 - Exemple : le kilt
 - Objectif : ouvrir la réflexion sur les normes vestimentaires

Avant la dernière séance :

Un parent interpelle l'enseignante et conteste le contenu de la séquence :
« On ne peut pas se déguiser comme on veut.
Ma fille ne se déguisera jamais en Spider-Man, c'est insensé. »

Réponses professionnelles mises en place

1. Échange avec le parent

- L'enseignante rappelle que le principe du carnaval est précisément de se déguiser
- Elle explique l'objectif pédagogique de la séquence

2. Information aux familles

- Un mot est adressé aux parents pour expliquer :
 - qu'une troisième séance est prévue
 - que cette séquence s'inscrit dans les programmes scolaires

3. Maintien de la séquence

- Le climat se calme progressivement
- La troisième séance est maintenue
- Thème : les jouets « de filles », « de garçons » ou pour tous

4. Position pédagogique

- Les enseignantes choisissent de ne pas reculer
- Elles considèrent qu'elles agissent dans le cadre des programmes
- Reculer aurait signifié reconnaître une faute inexistante

Exemples de réactions vécues par les professionnels

Exemple 4



Situation rencontrée

- Infirmière scolaire, cheffe de service et formatrice d'infirmières
- Intervient dans plusieurs écoles de l'académie X, notamment en REP et REP+
- Les interventions se font toujours à deux professionnelles
- → afin d'avoir une sécurité institutionnelle, notamment en cas de contestation parentale
- Information préalable aux familles
- Séances prévues en CM2, sur le thème : « Je change, je grandis ».
- Les infirmières indiquent rester disponibles pour des échanges téléphoniques ou une réunion d'information.
- Quelques inquiétudes sont exprimées, mais aucune opposition majeure.

Lors des interventions, certaines élèves **se bouchent les oreilles ou ferment les yeux**. Ces réactions concernent **uniquement des filles**.



Réponses professionnelles mises en place

1. Attitude des professionnelles

- Les infirmières laissent les élèves se boucher les oreilles ou les yeux
- Selon elles, certains enfants le font parce que leurs parents leur ont demandé

2. Observation pendant la séance

- Ces réactions ne durent généralement que quelques instants
- Les élèves finissent par écouter et participer aux échanges

3. Évolution de la situation

- Ce comportement apparaît uniquement lors de la première séance
- Lors des séances suivantes, aucune difficulté particulière n'est observée

4. Relation avec les familles

- Les infirmières restent disponibles et à l'écoute tout au long de l'intervention
- Cette disponibilité est également proposée aux parents

Quelles solutions et stratégies mises en place ?

01

Anticiper et informer

- Informer les familles en début d'année que certains thèmes seront abordés (ex. : puberté en CM2)
- Rappeler que ces contenus font partie des programmes scolaires
- Informer sans créer de crispation
- Éviter parfois de communiquer des dates précises pour limiter les tensions
- Possibilité d'organiser une réunion d'information (même si tous les parents ne viennent pas)

02

Dialoguer avec les familles

- Rester à l'écoute des inquiétudes parentales
- Expliquer que les parents peuvent compléter ou ajuster les échanges à la maison
- Clarifier les malentendus liés à la retransmission des enfants

03

S'appuyer sur le collectif

- Intervenir à deux (enseignant-e / infirmière scolaire) lorsque c'est possible
- Solliciter le soutien institutionnel (direction, IEN, CPC, associations)

04

Maintenir le cadre scolaire

- Ne pas entrer dans la confrontation
- Maintenir les séances lorsque l'on est dans le cadre des programmes
- Rappeler que l'école n'est pas « à la carte »

05

Prendre en compte les élèves

- Rassurer les enfants
- Adapter le rythme et l'accompagnement si nécessaire

Quelques éléments positifs

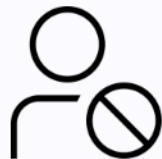


Retour des parents

La majorité des enseignantes et infirmières rencontrées indiquent que **de nombreux parents les remercient** pour ces séances.

Certains parents viennent même dire directement à l'enseignante :
« Merci pour ce que vous dites aux élèves. »

Ce constat rejoint les travaux de **Martine Court (2023)**.



Une opposition minoritaire

Les contestations parentales existent **mais restent minoritaires**.

Les professionnelles soulignent l'importance **de ne pas céder aux pressions** lorsque les séances s'inscrivent dans les programmes.



Retour des élèves

Les élèves expriment également **de la reconnaissance et de l'intérêt** pour ces séances.

Résultats du questionnaire

Questionnaire mené auprès de plusieurs écoles de l'académie X :

→ **90 % des élèves de CM2** déclarent avoir apprécié ces séances et les jugent utiles.

5. Faire vivre la coéducation en EVARS dans un établissement

Marion Tecquert, référente EVARS, collège Marie Laurencin, Ozoir-la-Ferrière

6. Ressources

Eduscol – Les enjeux de l'EVAR-S



[Programme](#)

Enseignement et formation Scolarité de l'élève et diplômés Vie des écoles et des établissements



Accueil > Enseignement et formation > Thématiques > Promotion de la santé > Connaître les enjeux de l'éducation à la sexualité

[Circulaire](#)



[FAQ](#)

Foire aux questions



Une foire aux **mise en œuvre** maternelle et relationnelle,

Sommaire

- Une éducation obligatoire
- Une éducation au croisement d'enjeux de santé publique et de citoyenneté
- Une éducation qui vise le développement de connaissances, de compétences psychosociales et de valeurs républicaines
- Une mise en œuvre qui repose sur des principes éthiques
- Foire aux questions
- À consulter

Dans la même rubrique

- Comment aborder la prévention des conduites addictives à l'école ?
- Connaître les enjeux de l'éducation à la sexualité
- Focus : prévention de la prostitution des mineurs

éducation à la sexualité éducation à la santé

Connaître les enjeux de l'éducation à la sexualité

Ajouter à une sélection

Éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) à l'école maternelle et à l'école élémentaire
Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) au collège et au lycée

Mis à jour : février 2025

L'éducation à la sexualité vise principalement le développement de comportements responsables et respectueux de soi et des autres. En cela, elle s'inscrit pleinement dans les missions de l'école qui joue un rôle essentiel dans la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescents, en tant que futurs citoyens. L'éducation à la sexualité prend la forme d'une **éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR)** à l'école maternelle et à l'école élémentaire, puis d'une **éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS)** au collège et au lycée.

Une éducation obligatoire

Depuis la **loi n°2001-588 du 4 juillet 2001**, l'éducation à la sexualité est une éducation obligatoire. **L'article L. 312-16 du code de l'éducation** précise ainsi qu'elle doit être dispensée dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles par groupe d'âge homogène. Cette disposition s'applique à l'ensemble du territoire, tant dans les établissements publics que dans les établissements privés sous contrat.

Eduscol – Mise en œuvre de l'EVAR-S



[Repères de mise en œuvre](#)



Second degré

Repères pour la mise en œuvre du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

La mise en œuvre du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité est prévue dès le printemps 2025, selon les modalités de mise en œuvre de la communauté éducative, conjointes au et conformément aux orientations éducatives, locales et de santé de l'éducation nationale, de l'académie, de l'établissement, de la circonscription.

Ce document propose des repères généraux, des outils et des documents adaptés pour assurer une mise en œuvre repérée du programme, à l'entrée au lycée mais également dès l'entrée en 6^e et en 5^e afin de garantir une continuité de l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité.

Les textes officiels de référence :

- Le décret n° 2024-1010 du 10 septembre 2024 relatif au programme d'éducation nationale, de santé et de la jeunesse (ENJOS), du 6 février 2024.
- Le programme éducatif de l'académie de Créteil, de la rentrée 2025.
- Le Socle au lycée (SOLYC).
- Le programme national de prévention de la prostitution, de la traite des êtres humains et de l'exploitation sexuelle, de la violence sexuelle et de l'exploitation sexuelle.

[Flyers pour les familles](#)

Éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité en 6^e et en 5^e

→ Pourquoi ?

- Soutenir des valeurs fondamentales, comme le respect de soi et des autres.
- Prévenir les discriminations.
- Prévenir tout risque de violence.
- Prévenir les pratiques à risque.
- Prévenir les conduites addictives.

→ Comment ?

Des programmes progressifs, adaptés à l'âge des élèves.

• [Livret d'accompagnement](#)

- [Annexe](#) ↓

[Les livrets pédagogiques](#)



Accueil > Enseignement et formation > Thématiques > Promotion de la santé > Mettre en œuvre le programme EVAR/EVARS

éducation à la sexualité éducation à la santé

Sommaire

Des repères pour la mise en œuvre du programme

Le programme

Une foire aux questions

Des flyers pour les familles

Les livrets pédagogiques

Annuaire des équipes académiques de pilotage de l'éducation à la sexualité

Sur le même thème

Dans la même rubrique

Comment aborder la prévention des conduites addictives à l'école ?

Connaitre les enjeux de l'éducation à la sexualité

Focus : prévention de la prostitution des mineurs

Mettre en œuvre le programme EVAR/EVARS

Afin d'accompagner les équipes des écoles et établissements scolaires dans la mise en œuvre des programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle dans le premier degré et d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité dans le second degré dès la rentrée 2025, cette page met à leur disposition le programme, des livrets pédagogiques, des repères, une foire aux questions ainsi que des documents de communication à destination des familles.

Mis à jour : octobre 2025

Des repères pour la mise en œuvre du programme

Ces deux fiches s'adressent :

- pour le premier degré, aux professeurs, aux personnels sociaux et de santé, aux directrices et directeurs d'école, ainsi qu'aux CPC et IEN ;
- pour le second degré, aux professeurs, aux personnels sociaux et de santé, aux CPE, aux personnels de direction et aux corps d'inspection.

Elles offrent des conseils pratiques pour accompagner la mise en œuvre du programme en fonction du profil des personnels et apportent des réponses concrètes aux problématiques rencontrées sur le terrain. Des documents complémentaires sont également signalés afin d'approfondir les points nécessitant des précisions supplémentaires.

[Télécharger les fiches](#)

Premier degré

Repères pour la mise en œuvre du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle

Vous êtes professeur ou professeure
Vous êtes directrice ou directeur d'école
Vous êtes personnel social ou de santé
Vous êtes IEN ou CPC

Second degré

Repères pour la mise en œuvre du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

Vous êtes professeur ou professeure
Vous êtes personnel de direction
Vous êtes personnel social ou de santé
Vous êtes IA-IPR ou IEN 2D

Livret d'accompagnement de programme

Éducation à la vie affective et relationnelle

2025

A partir
de 4 ans

A partir de
4 ans

A partir de
5 ans

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

6^e

5^e

4^e

3^e

Séances clé-en-main pour tous les niveaux publiées progressivement sur Eduscol

Sommaire

5 | Les enjeux pour la classe de CM2

6 | Séance spécifique n° 1 – connaître et comprendre les changements de son corps et du corps des autres

La séance permet aux élèves de comprendre les changements du corps à la puberté, à travers l'analyse d'œuvres d'art et l'étude scientifique des organes reproducteurs. Elle vise à déconstruire des idées fausses, et à favoriser le respect de soi et des autres.

17 | Séance spécifique n° 2 – promouvoir des relations positives, apprendre à repérer et se protéger des violences

La séance a pour objectif de travailler la compréhension du consentement et la reconnaissance des situations de violence. Il s'agit d'aider les élèves à construire des relations respectueuses. Cette séance contribue à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

35 | Séance spécifique n° 3 – connaître ses droits pour un usage sécurisé du numérique et d'Internet

L'enjeu de la séance est de prévenir les risques liés à l'usage du numérique et d'Internet, en travaillant autour du cyberharcèlement, de la vie privée et de l'exposition aux contenus choquants ou sexuellement explicites. A travers des jeux de rôle, des activités collectives et des échanges, les élèves apprennent à se protéger, à agir de manière responsable en ligne et à demander l'aide d'une ou un adulte de confiance en cas de besoin.

48 | Exemple de séances en lien avec d'autres enseignements disciplinaires – les changements du corps à la puberté

Trois séances en lien avec les mathématiques sont proposées. Elles proposent une approche des changements corporels liés à la puberté à travers l'analyse de données de croissance (taille, poids) et la construction de graphiques. Les séances permettent aux élèves de mieux percevoir la variabilité individuelle du développement à la puberté, de déconstruire les stéréotypes de genre associés au corps ou à la pratique sportive.

Focus : constitution des livrets

- **Un processus piloté par l'IGESR et DGESCO** (Bureau des contenus pédagogiques et des langues)
- **5 groupes académiques** de production
 - Un important circuit de relecture :

1. L'inspection générale (IGESR) ;
2. Différents bureaux de la Dgescos (bureau de la santé et de l'action sociale, bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations) ;
3. La mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) ;
4. Un comité scientifique composé de psychiatres et de psychologues ;
5. Une première relecture interne ;
6. La présentation aux organisations syndicales ;
7. La relecture de la Haute fonctionnaire à l'égalité ;
8. Une seconde relecture Dgescos et Igesr ;
9. La validation du cabinet.

2 parcours Magistère d'autoformation (Dgesco)



🕒 03h00

1er degré

+2

**Les enjeux de l'EVAR
dans le 1er degré**



🕒 03h00

2nd degré

+2

**Les enjeux de l'EVARS
dans le 2nd degré**

**Ouvert à tous
les personnels**

Objectifs :

- Comprendre ce qu'est l'éducation à la sexualité ainsi que ses enjeux au sein de l'éducation nationale ;
- Connaître les références juridiques pour légitimer ses actions.



🕒 01h30

+4

Enseigner le programme
EVAR



🕒 01h30

2nd degré

+3

Enseigner le programme
EVARS

Objectifs :

- Comprendre le programme EVAR-S, ses grandes intentions et sa progressivité.
- Identifier des gestes et une posture professionnelle pour sa mise en œuvre.

Ce module s'appuie sur l'émission *Regards sur* le programme EVAR-S. Cette émission s'appuie sur les réactions et questionnements des professeures, professeurs, cheffes et chefs d'établissement, directrices et directeurs d'école,, ainsi que des personnels de santé de l'ÉN.



CONFÉRENCE

Programme d'EVAR(S) et développement des enfants et des adolescents



Mathieu Lacambre

médecin psychiatre, CHU de Montpellier

Conférence scientifique du Professeur Mathieu Lacambre



https://podeduc.apps.education.fr/video/87942-03_le-programme-deducation-a-la-vie-affective-et-relationnelle-et-a-la-sexualite-conference-mathieu-lacambre/



Le parcours « Lutter contre les MSF » déjà sur M@gistere-2

Magistère Au service du développement de mes compétences | EAFC - Créteil

es espaces Catalogues

COMPRENDRE ce que sont les MSF pour mie...
Témoignage d'une victime
Comprendre ce que sont les MSF pour mieux...
Qui sont les victimes?
Lien entre les MSF et le mariage forcé

REPÉRER les risques
L'arbre décisionnel face aux risques des MSF
Repérer la temporalité des risques pour les fill...
Test - Je sais identifier des critères de repérage

SIGNALER c'est PROTÉGER
Périmètre de responsabilité face à un...
Rédiger une IP ou un signalement : Une...
JE FAIS LE TEST - Comment choisir entre...

LUTTONS CONTRE LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES

Repérer et lutter contre les mutilations sexuelles féminines MSF

Contacts des associations pouvant...

ACCOMPAGNER : La chirurgie réparatrice d...
La chirurgie réparatrice

INFORMER pour PREVENIR
Les pays en lutte contre les MSF
INFORMER - Ce que dit la LOI en France et dan...
TEST- Répondez aux questions afin de vérifi...
ORIENTER pour informer nos ados vers...

SENSIBILISER les élèves sans STIGMATISER ~...
2019-Plan national d'action pour éradiquer...
2025-Plan francilien d'action de lutte contre...
SENSIBILISER les élèves sans STIGMATISER ~...
OUTILS pour aller plus loin

Conclusion

📄 Ce parcours propose des documents institutionnels et fiables. Les outils utilisés sont ceux du ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, du GAMS et de la HAS.



Ces documents permettent

- 🎯 de mieux comprendre ce que sont les mutilations sexuelles féminines (MSF) afin de reconnaître les signaux forts et faibles des risques de MSF chez les petites filles et les adolescentes.
- 🎯 d'expliquer comment protéger ces enfants en rédigeant un signalement. Cette rédaction doit être accompagnée par la hiérarchie et par des personnes spécialisées dans ces violences sexuelles féminines.
- 🎯 de rassurer les victimes et les familles en les informant sur les institutions et les associations compétentes qui peuvent les accompagner.

🕒 Durée : 3h



Offre de formation académique

- Stages au PRAF
- FIL et FDL
- Webinaires académiques : sur le consentement, sur la littérature et l'EAS, sur les réseaux sociaux, sur la coéducation (à venir)

Ressources académiques

- Un dossier thématique annuel :
 - <https://svt.ac-creteil.fr/?-eas-lettres-informations-et-references-utiles->
 - Des ressources pédagogiques :
 - <https://svt.ac-creteil.fr/?-eas-ressources-pedagogiques->
-



Education à la santé et à la sexualité

Lettres thématiques sur l'éducation à la sexualité et références utiles



Des lettres d'informations traitant des grandes thématiques, des aides, des références...

Webinaires académiques



Enregistrements des webinaires thématiques organisés par la mission
EAS Consentement, réseaux sociaux, littérature et EAS

Référents EVARS

Ressources à l'attention des référents et référentes EVAR de
circonscription / EVARS des collèges et lycées

Ressources pédagogiques

Contacter la mission académique Education à la sexualité :

Pilotes académiques :

Aline Bohly, IA-IPR SVT : aline.bohly@ac-creteil.fr

Adrien David, IA-IPR lettres : adrien-georges.david@ac-creteil.fr

Aline Delinchant, ICT : aline.delinchant@ac-creteil.fr

Chargée de mission EAS :

Chrystelle Roucher : mission.eas@ac-creteil.fr

IEN 1^{er} degré en charge de l'EVAR :

77 : Sophie Fort sophie.fort@ac-creteil.fr

93 : Brigitte Bertin : brigitte.bertin@ac-creteil.fr

94 : Anne Cunha-Fragola : anne.fragola@ac-creteil.fr



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Code
d'émargement :
9078

